

<https://www.paris-normandie.fr/id580502/article/2024-11-22/handicap-la-seine-maritime-ne...>

Par Propos recueillis par Delphine Letainturier

8 min read

# Handicap : la Seine-Maritime ne veut plus figurer parmi les pires délais de traitement des demandes

La Seine-Maritime est sur le podium des départements où le délai de traitement moyen des dossiers par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) est le plus long : 8,3 mois, contre 4,8 mois au niveau national. Le président Bertrand Bellanger assure que le retard va être comblé.



*Par Propos recueillis par Delphine Letainturier*

Publié: 22 Novembre 2024 à 07h14 Temps de lecture: 2 min

**Selon le baromètre de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie, la Maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Maritime met en moyenne 8,3 mois à traiter un dossier. Elle ferme le classement en France métropolitaine avec l'Ille-et-Vilaine (9,2 mois) et le Calvados (9,6 mois)... Pourquoi ?**

« On est confronté à une grosse difficulté. Quelques éléments de contexte pour l'expliquer : d'abord, la crise sanitaire qui a provoqué un engorgement. Puis, il y a eu la cyberattaque dont a été victime le Département [le 10 octobre 2022, NDLR]. Pour la MDPH, cela a été terrible parce qu'on avait, justement pour plus de fluidité, totalement

numérisé la chaîne de traitement. Avec le piratage, il n'y avait plus rien ! Les familles ont dû refaire leurs demandes. Tout cela dans une période où le nombre de dossiers augmente considérablement car les enfants, et c'est heureux, sont mieux diagnostiqués. Au plus haut, le stock était de 36 000 dossiers en avril 2024... »



Bertrand Bellanger, président du Département de la Seine-Maritime - Photo BORIS MASLARD

## Des moyens mis en œuvre

### Qu'est-il entrepris pour résoudre le problème qui plonge de nombreuses familles dans la difficulté ?

« Deux décisions ont été prises. On a mis les services informatiques du Département à la manoeuvre. On est aussi allé toquer à la porte de la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui nous a apporté des moyens. Bilan : on a pu mobiliser 30 professionnels supplémentaires à la MDPH. Mais ce n'est pas suffisant. J'ai demandé au directeur général des services de mettre les mains dans le moteur. C'est un ingénieur : il apporte de la méthode. En avril, on était à 2 400 dossiers traités par mois, on est, depuis juin, à 3 700. Et on donne naturellement priorité aux situations les plus compliquées et en particulier à celles qui concernent les enfants. »

### Quel est l'objectif ?

« Je reçois des courriers et vois des familles totalement désespérées, qui ont même parfois dû prendre des dispositions professionnelles. Il nous faut absolument revenir à une situation acceptable, c'est-à-dire aux quatre mois de délai moyen. C'est le but à atteindre pour mi-2025. »

### Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

[Rouen \(Seine-Maritime\)](#)

## Juste pour vous

Pour profiter d'une expérience de lecture optimale, nous vous conseillons d'activer vos cookies.

[Activer](#)